AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Monument historique classé et inscrit

Périmètre de protection des monuments historiques

AC2 - PROTECTION DES SITES

Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits

AS1 - CONSERVATION DES EAUX

Périmètre de Protection Immédiate

I7 - GAZ

Servitudes relatives au stockage de gaz souterrain

PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Anciennes carrières, article L562-6 du code de l'environnement

Plan de Prévention des Risques (Multirisque)

FONDS DE CARTE

Limites de communes

Bâtiment

Piste d'aérodrome

RESEAU ROUTIER

Autoroute

Nationale

Départementale

Autre

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes I1bis (TRAPIL) et I3 (GRTGAZ) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [des] transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : ©IGN-BDTOPO®2014 ; DRIEE-IF ; DDT95 (SUP_04_2016)
Auteur : DDT95/BVATIPG
Date : 12 avril 2016

Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris
Préfet de Police
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris
Préfet du Val-d'Oise

COMMUNE DE AMBLEVILLE - NORD
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N° INSEE : 95011 **Echelle : 1/5000**

100 0 100 200
Mètres
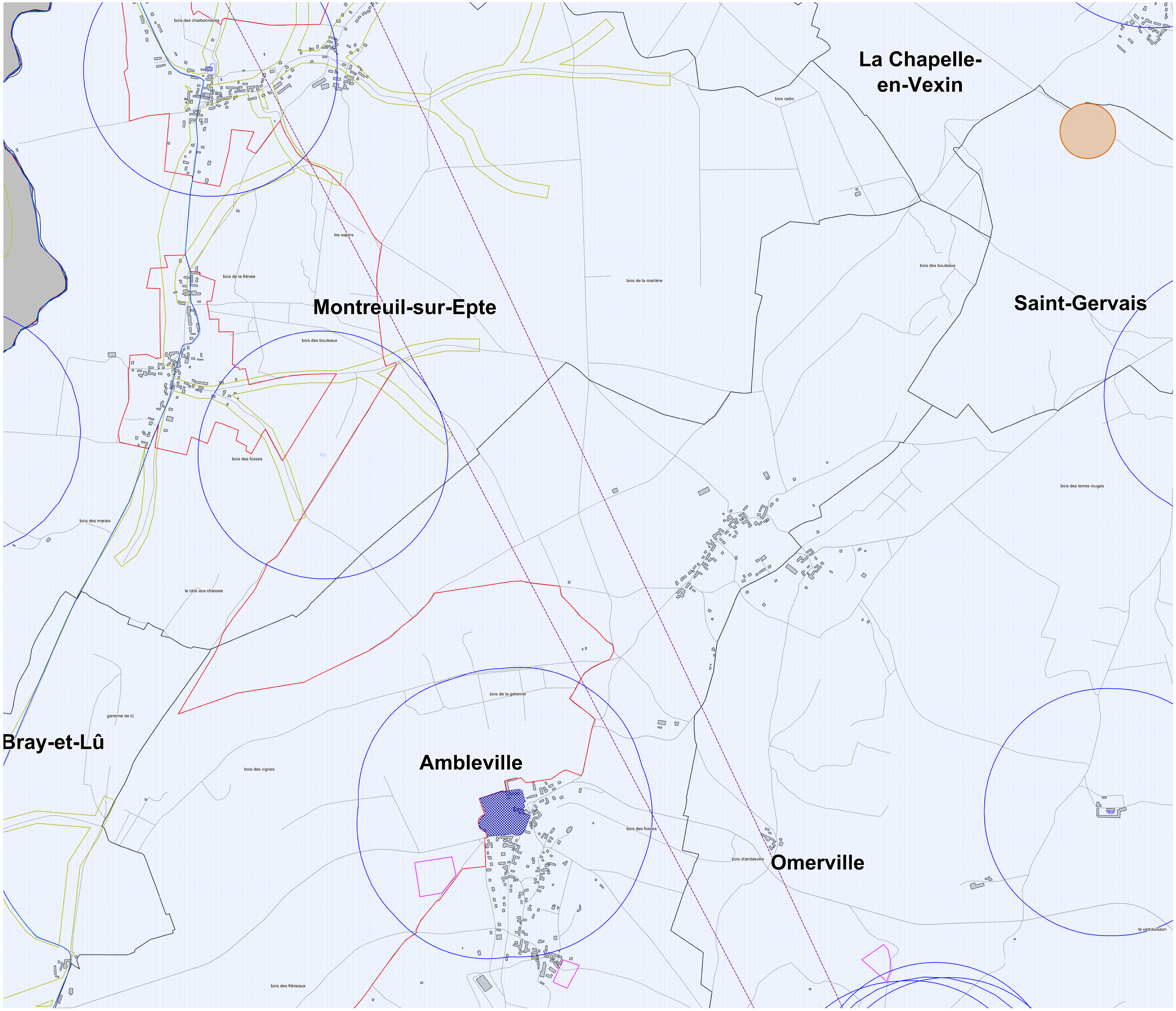
15_06_2210